

tif important en l'espèce était de forcer les compagnies à se conformer à la loi. Depuis 1965, qui est l'année où la loi a été modifiée afin de prévoir la dissolution de compagnies en défaut pendant trois années consécutives, le nombre de compagnies qui se conforment aux dispositions de la loi a sensiblement augmenté. En 1967, 603 compagnies ont été dissoutes en vertu des nouvelles dispositions, et 643 en 1968.

A ce jour, 542 compagnies sont en défaut depuis deux ans et, à moins qu'elles ne se conforment aux dispositions de la loi sur réception d'un avis d'omission qui leur sera envoyé peu après le 1^{er} juin, elles seront dissoutes.

LES AÉROPORTS—LES FACTEURS DANS LE CHOIX DE SAINT-JÉRÔME (QUÉ)

Question n° 1920—M. Broadbent:

1. Le ministre de l'Expansion économique régionale a-t-il approuvé le choix de Saint-Jérôme, au Québec, comme emplacement d'un nouvel aéroport, comme l'a annoncé le ministre des Transports?

2. Dans l'affirmative, quels facteurs le ministre de l'Expansion économique régionale a-t-il pris en considération pour choisir cet emplacement dans le contexte des grands problèmes de disparité économique régionale qui se posent au Québec?

3. A-t-on fait une étude de rentabilité sur le choix de l'emplacement de l'aéroport dans la province de Québec et, dans l'affirmative, le ministre serait-il disposé à déposer le rapport de cette étude?

4. Si on n'a pas fait d'étude de rentabilité, pourquoi ne s'est-on pas conformé à la ligne de conduite du Conseil du Trésor?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Le cabinet fédéral, dont le ministre de l'Expansion économique régionale fait partie, a choisi l'emplacement du nouvel aéroport.

2. Les facteurs dont le cabinet fédéral a tenu compte dans l'appréciation des effets des divers emplacements par rapport aux disparités économiques sont le multiplicateur

du revenu, le multiplicateur de l'emploi et le multiplicateur de l'espace.

3. Le rapport Higgins, déposé à la Chambre, renferme cette appréciation économique. On a comparé la rentabilité des divers emplacements.

4. Sans objet.

LES AGENTS DE LA GENDARMERIE ROYALE EN CIVIL

Question n° 1923—M. Robison:

1. Combien d'agents de la Gendarmerie royale en civil sont affectés a) à l'aéroport d'Ottawa, b) à l'aéroport de Toronto, c) à l'aéroport de Montréal et en quoi consiste leur travail?

2. Combien de véhicules automobiles non identifiables les agents de la Gendarmerie royale utilisent-ils aux aéroports ou aux environs des aéroports de a) Ottawa, b) Toronto, c) Montréal et à qui servent-ils?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): 1. a) b) c) Aucun.

2. a) et c) Les détachements de la Gendarmerie royale affectés à l'aéroport d'Ottawa et de Montréal n'ont à leur service aucun véhicule automobile non identifiable. b) Le détachement de la Gendarmerie royale affecté à l'aéroport de Toronto a à son service un véhicule non identifiable.

LES SUBVENTIONS DU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES EN VUE D'ÉTUDES MENANT AU DOCTORAT

Question n° 1927—M. Saltsman:

1. Au cours des années scolaires 1965-1966, 1966-1967, 1967-1968, 1968-1969, 1969-1970, combien le Conseil national de recherches a-t-il reçu de demandes de subventions en vue d'études menant au doctorat?

2. Au cours des mêmes années, combien a-t-on accordé de subventions à cette fin?

3. Au cours des mêmes années, combien en a-t-on refusées à cause de ressources insuffisantes plutôt que par suite du manque de mérite, de la part du solliciteur?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): 1 et 2. Bourses pré-doctorat:

	Demandes de bourses			Bourses accordées		
	Renouv.	Nouvelles	Total	Renouv.	Nouvelles	Total
1965-66	331	1797	2128	315	839	1154
1966-67	473	2594	3067	473	1177	1650
1967-68	700	3004	3704	700	1480	2180
1968-69	931	2849	3780	931	1831	2762
1969-70	951	2780	3731	949	1713	2662
Total	3386	13024	16410	3368	7040	10408

Une nouvelle méthode de sélection des boursiers était établie en 1968. Cette méthode stipule que les demandes d'étudiants qui fréquentent les universités canadiennes soient étudiées en premier lieu par un comité de sélection universitaire. Ce comité fait connaître

[L'hon. M. Basford.]

au Conseil national de recherches du Canada ses recommandations dans l'ordre suivant: Liste «A», vivement recommandé; liste «B», recommandé (par ordre de mérite); liste «C», non recommandé.